Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE , DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général	**Secrétariat général**

NOTE DE SERVICE
SG/N2011-0102
Date: 05 janvier 2011

Le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du Logement

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

à

Mesdames, Messieurs
les Préfets de régions,
les Préfets de départements

Nombre d'annexe : 1

Objet : Déploiement du logiciel de frais de déplacement ARGOS

Bases juridiques :
- Décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat
- Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État

Mots-clés : ARGOS – Mission – déplacements – voyages – transport – indemnité – frais de déplacement – ordre de mission – Etat de frais de déplacement – remboursement – CFA – chargé de voyage – gestionnaire – agent missionné

Destinataires	
Pour exécution :	**Pour information :**
Madame et Messieurs les préfets de régions, Mesdames et Messieurs les DRAAF Mesdames et Messieurs les DREAL, DRIEA, DRIHL, DRIEE Mesdames et Messieurs les préfets de départements, Mesdames et Messieurs les DDT(M), DE, DIR, CETE, SN, CIFP, SCN et services centraux délocalisés Mesdames et Messieurs les IGAPS	SGG DGFiP et DB Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales Administrations centrales Organisations syndicales CGEDD CGAAER

Le déploiement de CHORUS est associé à une mutualisation de la fonction comptable.

La mise en place au niveau régional des Centres de Prestations Comptables Mutualisés (CPCM) et de Centre de Services Partagés Interministériels (CSPI) en Corse et en Outre Mer a modifié l'organisation de la gestion financière au sein des services gestionnaires.

Dans le cadre des travaux interministériels sur la dématérialisation menés par la DGFIP, la Cour des Comptes a validé le principe de la dématérialisation du règlement des états de frais, dans le cadre de flux informatiques sécurisés. Les pièces justificatives sont conservés et consultables auprès du service d'origine.

L'application ARGOS, réalisée par le ministère chargé du budget, traitera les ordres de mission et l'établissement des états de frais des agents ; son utilisation en mode interfacé avec CHORUS permettra de limiter les flux papier et de sécuriser les procédures.

Le déploiement d'ARGOS pour l'ensemble des DDT(M), des services déconcentrés du MEDDTL et du MAAPRAT se déroulera progressivement entre janvier et mars 2011.

Préalablement au déploiement, chaque service doit définir une organisation décrivant les acteurs et les processus de préparation, de traitement et de suivi des déplacements des agents, en conformité avec les délégations de signature, les règles comptables et les principes du contrôle interne comptable.

Dans l'éventualité où le service n'aurait pas pu achevé la définition de son organisation et la formation des agents avant la fin mars 2011, il pourra utiliser ARGOS en s'appuyant sur le binôme chargé de voyage / gestionnaire de voyage qui aura été formé par les CVRH en janvier 2011.

La sécurisation de la gestion impose que l'utilisation d'ARGOS soit exclusive de tout autre mode de gestion des frais de déplacement.

Pour assister les services dans cette démarche préalable, un correspondant fonctionnel ARGOS (C.F.A.) a été désigné dans chaque région, et une documentation est disponible sur l'intranet http://argos.application.i2. Le dispositif d'accompagnement est décrit en annexe.

Une réunion de mobilisation des C.F.A. est planifiée le 4 janvier à la Défense.

J'attire votre attention sur les enjeux de ce déploiement et la nécessaire mobilisation de chaque service pour contribuer à la réussite de ce projet.

L'équipe projet ARGOS relayée au niveau local par les CFA est à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général,

Jean-François MONTEILS

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général,

Jean-Marie AURAND

Annexe : description de l'outil Argos et du dispositif de déploiement

1. Cœur de l'outil Argos

Argos permettra de gérer l'ensemble de la chaîne de gestion des frais de mission :

- La préparation de la mission : depuis la demande par l'agent, la secrétaire ou le le chargé de voyage jusqu'à la délivrance à l'agent de l'ordre de mission signé pour son départ.
- Le retour de mission : depuis la demande de remboursement par un agent ou son chargé de voyage jusqu'à la demande de liquidation de l'état de frais envoyée à Chorus.

Argos offre aussi des fonctionnalités transverses telles que :

- Le suivi de l'évolution de ses dossiers (ordre de mission et état de frais avec le numéro de demande de paiement généré par Chorus)
- La possibilité de signature électronique de l'ordre de mission (optionnel)
- La demande de devis par mail à l'agence de voyage
- La gestion des bons de commande agence (bon de transport et bon d'hébergement) et le rapprochement des factures agence et payeur
- L'envoi de mails de notification aux utilisateurs à certaines étapes (optionnel)

2. Le rôle du CFA

Le correspondant fonctionnel d'application (CFA) est chargé de l'assistance régionale sur ARGOS et de la démultiplication des formations. Il est le contact privilégié des services déconcentrés de sa région pour le déploiement d'ARGOS et son bon fonctionnement ultérieur.

Deux correspondants fonctionnels d'application sont nommés par région : un en DREAL et un en DRAAF. Ils ont suivi une formation de formateurs.

De plus le CFA assistera les services déconcentrés qui en exprimeront le besoin pour déployer ARGOS (réflexion organisationnelle, assistance au paramétrage, manipulation de l'outil...)

Remarque : seuls les CFA pourront solliciter le Pôle National de Diffusion (PND) ARGOS géré par le CPII/DONC (hébergé au CETE Normandie Centre) en charge de l'assistance outil.

2.1 Formations des agents

Afin de permettre à chaque service d'utiliser Argos au plus tôt en 2011, une formation de deux référents locaux (un chargé de voyage et un gestionnaire) de chaque SD est prévue. Cette formation s'appuie sur des Correspondants Fonctionnels d'Application (CFA) organisés en binôme dans chaque région.

Un kit d'assistance, fourni à chacun des CFA, sera transmis aux référents locaux pour les rendre autonomes lors du déploiement (supports sur le schéma d'organisation interne, paramétrage de l'outil, guides utilisateurs par profil...).

Il a été demandé aux CVRH d'organiser les formations en janvier 2011.

2.2 Déploiement d'Argos

Chaque entité devra procéder à une étude organisationnelle et choisir d'ouvrir l'utilisation d'Argos à des utilisateurs avec les profils : gestionnaire, chargé de voyage, signataire ou agent missionné.

Il est donc primordial que les SD renseignent le tableau sur l'organisation interne à paramétrer dans l'outil Argos et le renvoient à leur CFA avec copie au PND le plus tôt possible.

En effet cette étape de paramétrage est indispensable pour permettre aux agents du SD de se connecter de façon sécurisée, via Cerbère, à Argos avec les droits suffisants pour gérer leurs frais de déplacement.